

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Demande d'acte de naissance : copie intégrale ou extrait (naissance à l'étranger) – Service gratuit

Accéder au Service en ligne

Permet de demander un **acte de naissance** d'une personne de **nationalité française** née à l'étranger ou dans un **État devenu indépendant** (par exemple, Algérie, Tunisie, Maroc),

3 documents différents peuvent être délivrés :

Soit une **copie intégrale** (c'est-à-dire la reproduction de l'ensemble de l'acte de naissance)

Soit un **extrait avec filiation**

Soit un **extrait sans filiation**.

La démarche est **gratuite**.

Vous devez

avoir (ou créer) un compte Service-Public.fr

ou vous connecter avec FranceConnect.

Le délai de délivrance de l'acte de naissance est **d'environ 20 jours**.

Quand l'acte est disponible, vous devrez de nouveau vous connecter à votre espace personnel Service-Public.fr : vous pourrez le télécharger au format PDF.

Vous pouvez aussi demander à recevoir l'acte par courrier (dans ce cas, le délai peut varier en fonction du temps d'acheminement du courrier).

L'acte comporte la signature électronique d'un officier d'état civil.

- Déclaration de décès, obsèques et sépulture
- Mariage
- Naissance et filiation
- Actes d'état civil
- Carte d'identité

